



Ex qui harcèle et divulgue jugement jaf a tout le monde

Par Gomel

Bonjour,

Petit résumé, j ai eu l ex de mon défunt compagnon (suicidé a cause des mensonges et harcèlements subis par mon ex conjoint et sa propre ex?) qui transmet les débats et ses mensonges ainsi que le jugement final ou j apparais en perturbatrice sur sa fille (cela fait 7ans que le jugement a été prononcé et je n ai pas été inquiète plus que ça juste enfant perturbé et je n ai jamais reçu cet enfant) mon conjoint s est donné la mort l année d après? car elle s est acharné sur nous 2 avec mon ex compagnon père de mon fils! Elle m a pourri l existence puis après la mort de mon conjoint elle n a plus donné signe de vie jusqu a récemment. Mon nouveau compagnon « Paul » a 1 fille et garde compliqué et mon ex compagnon a encore été contacter l ex femme de Paul pour donner le fameux jugement remplis de connerie a cette femme! Bien évidemment elle a foncé dessus et accuse mon conjoint de maltraitance également? le scénario recommence du à la malveillance du père de mon fils! L ex de mon défunt conjoint est revenue pour donner son jugement ou j apparais mais je rappelle que vraiment c est noté que sa fille était perturbé par leur séparation etc je n ai jamais été convoqué à la police ni enquête pour coups etc etc rien de rien! Mon ex propage des rumeurs à qui veut l entendre que je suis une pedo ? que j ai tue mon ancien conjoint? etc etc et là il a contacté donc l ex femme de mon nouveau conjoint avec qui je suis depuis 3 ans ! Mon ex a porté plainte sur moi en septembre et sans suite ! La police a bien vu que c était un mensonge car aucuns coups ni rien sur mon fils? il a continué et m a mis au jaf pour ce fait alors que c était un mensonge! Aucune enquête rien, juste classe du jour même car la police ´ a rien constaté et j ai le rapport de ceux ci! Là, j ai une audience jaf en janvier et l audition de mon fils a été horrible il m accusé de l insulter et même ses frères et s?ur ! Il a menti de bout en bout sûrement ? son pere(il a eu une ps5, il a 11 ans) il regrette aujourd'hui? mais mon ex a donné l audition de mon fils a l ex femme de mon nouveau compagnon et bizarrement plainte de son ex pour maltraitance sur la fille de mon conjoint ! Sa fille a nié à la police mais a raconté quelques conneries pour faire plaisir à sa mère! Ma question est, a t on le droit de donner a n importe qui des jugements jaf? Mon ex avait il le droit de donner l audition de mon fils a l ex femme de mon conjoint ?

Je sais? c est une situation de fou et j espère Qu ils paieront au pénal pour toutes leurs manigances! Même l ex de mon défunt conjoint est revenu pour me pourrir l existence ça suffisait pas d avoir contribuer à la mort de mon conjoint ! Désolé du pavé mais c est pour savoir quels sont mes droits même si j ai rdv avec mon avocat car je n en peux plus de ces machinations de fou sur moi et mon compagnon !

Merci de vos réponses

Par jpgroussard

Bonjour Gomel,

oui.
oui.
Cdlt